

À l'attention des clients canadiens

Supplément carburant applicable aux chargements livrés (\$ Cdn)

À compter du 1^{er} mai 2025, le supplément carburant changera par rapport au mois précédent selon le schéma de calcul ci-dessous.

- Le supplément carburant sera déclenché si le prix mensuel moyen du carburant dépasse 1,15 \$/litre.
- Le montant du supplément carburant sera établi sur une base mensuelle, en fonction de la moyenne de la période des quatre semaines précédentes.
- **Le supplément applicable est de 0,07 \$/t pour chaque cent au-dessus du seuil.**

Par exemple, en prenant le mois de février 2022 à titre indicatif, le prix moyen du carburant selon la Freight Carrier Association of Canada est de 1,386 \$/L pour le mois de février, ce qui signifie qu'un supplément carburant de 1.65 \$/t serait facturé sur tout le volume livré en mars.

$(1,386 - 1,150 \text{ (seuil)}) = \text{différence de } 0,236 \text{ \$}$

$23,6 \text{ cents} \times 0,07 \text{ \$/cent} = 1,65 \text{ \$}$

Supplément carburant actuel

Voici la surcharge actuelle et les valeurs hebdomadaires, selon la Freight Carrier Association of Canada, utilisées pour calculer la surcharge :

- Semaine du 7 avril 1,444
- Semaine du 14 avril 1,344
- Semaine du 21 avril 1,297
- Semaine du 28 avril 1,292
- **Moyenne des 4 dernières semaines 1,344**

Calcul de la surcharge carburant

$1,344 - 1,150 = \text{différence de } 0,194$

$19.40 \times 0,07 \text{ \$/cent} = \underline{\underline{\$1.36}}$

Historique

Mai 2025 \$1,36/t
Avril 2025 \$2,47/t
Mars 2025 \$2,80/t
Février 2025 \$2,54/t
Janvier 2025 \$2,00/t
Décembre 2024 \$1,87/t

Novembre 2024 \$1,60/
Octobre 2024 \$1,54/t
Septembre 2024 \$1,89/t
Août 2024 \$2,23/t
Juillet 2024 \$2,00/t
Juin 2024 \$2,14/t